



Titre scandalisant enfilé dans le "Canada" de mercredi dernier, première page, deuxième colonne: "Relations illicites".

Il s'agit de certaines relations existant entre des compagnies de chemin de fer et des compagnies de charbon américaines.

C'est égal, monsieur Bégin aura eu une fière frousse.

Le "Canada" nous apprenait mercredi matin que le redoutable cambrioleur Bédouin aurait pu être condamné par le juge Desnoyers à 14 ans de prison pour chaque vol de ses 23 vols, "s'il n'avait eu la précaution de s'offrir à la police d'illustres renseignements pour retrouver les marchandises volées". Heureusement le juge Desnoyers a pris ces aveux en considération, car le pauvre Bédouin eût été obligé de passer 312 ans de sa vie à Saint-Vincent-de-Paul. Ce qu'il en serait sorti, ça va!

Le "Trifluvium" fait sur le rôle de la presse rurale des considérations si justes que nous croyons devoir les signaler, bien que notre journal n'y soit pas directement concerné.

La presse rurale — et par ce terme le "Trifluvium" désigne tous les journaux qui ne sont pas publiés à Montréal ou à Québec — n'a guère progressé dans notre province, ni comme tirage, ni comme influence. Le contraire attribue cette stagnation au fait que, "sacrifiant trop au dieu de la politique, elle a laissé les journaux des grandes villes se substituer aux organes locaux pour parler au nom du peuple des campagnes". Les organes locaux, dit-il, devraient s'occuper avant tout des intérêts locaux et diriger l'opinion publique dans leurs régions respectives: c'est leur seule raison d'être, avec les facilités qui existent aujourd'hui pour la diffusion des grands papiers-nouvelles.

La thèse du "Trifluvium" est simple: ne confondez pas les faits. Les journaux ruraux, sans être, sans négliger entièrement les affaires du pays, ne croient pas indignes de leur attention le sort d'une petite école ou d'une fromagerie, les finances d'une municipalité de quelques centaines d'habitants, l'organisation d'une école de laïques, l'établissement d'une usine nouvelle — toutes questions plus ou moins insignifiantes en apparence, mais en réalité capables d'occuper de très grands esprits si elles sont envisagées comme elles doivent l'être, dans leur rapport avec le grand problème de l'ordre et du bonheur social.

L'Ecole de Pharmacie de Laval

Nous avions, dans le temps, salué avec enthousiasme le projet d'adhésion de la section canadienne-française de l'Ecole de Pharmacie à l'Université Laval.

Les étudiants devaient, disions-nous, bénéficier du changement au point de vue professionnel: cours français plus nombreux, laboratoires mieux outillés, etc. Et leur laboratoire au groupe des étudiants canadiens-français devait, semblait-il, amener, influer favorablement sur leur formation sociale.

Nous constatons avec plaisir que les promoteurs de l'œuvre n'ont pas perdu de temps.

Ils se faisaient constituer en corporation sous le nom d'"Ecole de pharmacie Laval de Montréal", à la dernière session de la législature. Des 3 mai avait lieu leur première réunion officielle dans une des salles de l'Université, en présence de M. le chanoine Dault, vice-recteur de l'institution.

On a procédé à l'élection du conseil d'administration et de direction, avec le résultat suivant:

Président, Jos. Contant, vice-président, J.-E. Levesque, secrétaire, J.-J. Laurence, trésorier, Ed. Vadeboncoeur, conseillers: S. Lachance, Henri Lametot, Joseph Bontin, A.-D. Guinon.

Les officiers élus ont pleine confiance dans le succès de l'entreprise.

Les différentes chaires seront confiées à des professeurs zélés et compétents. Il en sera créé de nouvelles pour répondre aux exigences de l'étude de pharmacie. Des laboratoires de chimie et de pharmacie pratique bien outillés seront établis.

Les élèves recevront une instruction technique complète, à la fin de leurs études, les grades de "bachelier en pharmacie" et le "docteur en pharmacie" leur seront conférés.

L'Ecole sera inaugurée durant l'été dans la maison même de l'Université, et elle s'ouvrira le premier octobre.

Il n'est pas de conseiller aux étudiants canadiens-français de s'inscrire de préférence à l'Ecole de leur langue, nous savons qu'ils ont été les premiers à applaudir à sa fondation.

Petit traité d'hygiène

Le Dr J.-G. Paradis, de Montmagny, vient de publier un petit traité d'hygiène à l'usage de l'Ecole primaire. Il a résumé, dans un style assez clair et agréable, les prescriptions d'hygiène privée et publique que tout homme doit connaître et observer.

Il annexe d'abord les conditions d'un logement sain et d'une alimentation saine, de même que les soins de propreté à donner au corps. Dans la partie qui traite de l'hygiène de la collectivité, il s'occupe successivement de la voie publique, de l'école, de l'église, et du cimetière. Deux derniers chapitres sont consacrés aux boissons et à la tuberculose.

Le Dr Paradis conseille l'usage du thé ou du café, quand ces produits sont de bonne qualité. Il dénonce, ce la va de soi, les désastreux effets de l'alcool.

Cette petite brochure, en somme, est de nature à faire du bien.

La Société Philharmonique ressuscitée

Nous apprenons que l'ancienne Société Philharmonique, à laquelle nous devons tant d'auditions excellentes, va revivre de ses cendres, et que M. Harris, l'un des directeurs du Conservatoire du McGill, est en tête de l'entreprise qui sera "subventionnée" de plusieurs milliers de dollars. C'est le professeur J.-J. Goulet qui a été chargé de former le contingent français de la nouvelle société, qui nous a glissé le tuyau en sourdine, hier après-midi, en nous recommandant de nous adresser à M. Harris. Ce dernier ne nous a pas répondu et pour cause. Il ne sera pas à Montréal avant jeudi.

Le scandale de la "Gazette Municipale"

On crie à la pénurie de la Ville, et on jette son argent par les fenêtres.

Poursuivant avec une ténacité de désespéré la rumeur de la "Gazette Municipale" en même temps que le salut du reporter du "Star" — deux lièvres à la fois — l'échevin L.-A. Lapointe a fait voter le 11 juin 1904, par la Commission des Finances, qu'à l'avenir les rapports annuels des divers services de l'Hôtel de Ville ne seraient plus publiés dans la "Gazette Municipale", mais uniquement en brochures.

Le représentant du quartier Est est d'autant plus admirable que cette nouvelle proposition, qu'il s'est toujours opposée, jusqu'à la publication des rapports annuels en brochures.

La constatation du fait est facile à quiconque compile ces procès-verbaux: c'est la "Gazette Municipale". Par exemple, à la Commission des Finances, le 17 juin 1904, M. Lapointe vote en faveur de la publication des rapports des divers services de l'Hôtel de Ville, à la même séance, il vote pour empêcher que soit publiée en brochure le rapport de l'ingénieur des bâtiments: il déclare suffisante la publication de ce rapport dans la "Gazette Municipale" (vol. I, pages 475 et 476). Le 8 juillet 1904, il empêche, pour la même raison, la publication du rapport annuel du chef de police en brochure, et il ordonne la publication des rapports de l'Hygiène et de l'Assistance sociale dans la "Gazette Municipale" (vol. I, page 481). Le 15 juillet 1904, il empêche, toujours pour la même raison, la publication des rapports du chef des pompiers et du surintendant de l'éclairage (vol. I, page 487). Et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année, recueillant ensemble pour former un volume qui sera distribué suivant la coutume.

"Rapport approuvé." (Vol. II, page 138.)

On pourrait être tenté de croire que tous les membres de la Commission des Finances sont aussi gâtés que l'échevin Lapointe, qui, malgré l'importance qu'il se donne, ne réussira jamais à constituer une majorité à lui tout seul. Mais on s'aperçoit sans beaucoup de recherches que la bonne foi de la Commission a été surprise.

L'échevin Desbrières a d'ailleurs parfaitement saisi la tactique de la proposition Lapointe, et fait enregistrer sa dissidence.

"La Gazette" du 12 mai (page 90) — ne pas confondre avec l'organe municipal — nous révèle de la façon suivante le moyen employé par l'échevin Lapointe pour empêcher la Commission de voter.

"Ce qui a déterminé la mesure prise par la Commission des Finances est une remarque verbale du contrôleur démontrant que le rapport annuel de la publication des rapports annuels dans la "Gazette Municipale" (sans compter l'inconvénient de la dissimulation de ces rapports dans plusieurs numéros du journal) est réellement plus élevé que celui de la publication de ces rapports en brochures. La publication du rapport de l'ingénieur de la voirie dans la "Gazette Municipale", dit M. Pelletier, a coûté \$650, quand la publication de ce même rapport en brochure n'avait coûté que \$243."

Les employés municipaux ne doivent répondre et ne répondent effectivement qu'àux questions qui leur sont posées. Les chiffres apportés par le contrôleur des finances à l'appui de la proposition Lapointe doivent par conséquent avoir été relevés à la demande de l'échevin Lapointe. Le chiffre de \$650 cité par M. Pelletier comme le chiffre des rapports de 1902, qui sont les derniers publiés en brochures, et la somme de \$650 se rattache aux rapports de 1904, dont s'est chargée la "Gazette Municipale".

Si M. Pelletier n'a pas parlé des rapports de 1903, c'est évidemment que l'échevin Lapointe ne lui avait point demandé.

Pourquoi donc l'échevin Lapointe s'est-il abstenu de demander ces chiffres? C'est parce qu'il aurait fait dégringoler son petit capital. Heureusement pour le public, ils se trouvent dans la "Gazette Municipale". Nous les citons avec les déclarations importantes faites par le directeur de la "Gazette Municipale" relativement aux premiers résultats de cette entreprise (rapport du 9 décembre 1904, publié à la page 1033 du vol. I de la "Gazette").

"La publication des rapports annuels par la "Gazette Municipale" constitue une économie qui ne doit pas manquer d'être prise en sérieuse considération.

"Jusqu'à présent la Ville a dépensé par année une moyenne de \$2,000 pour la publication de ces rapports en brochures. Le service de la Papeterie et des Impressions réclame, précisément, pour le prochain exercice, un crédit de \$2,000 à être affecté à la publication des rapports annuels.

"La discussion qu'a soulevée la réforme à adopter au sujet de la publication des rapports annuels a empêché la "Gazette Municipale" de publier, cette année tous les rapports annuels de la Corporation, mais ceux qu'elle a fait paraître suffisent cependant à établir la preuve que la "Gazette Municipale" peut opérer de l'économie. L'ECONOMIE D'AU MOINS 125 P.C. En effet, le rapport annuel du surintendant du service des Incendies, qui coûtait \$48.36 en brochure, a coûté \$21.50 dans la "Gazette Municipale"; celui de l'inspecteur de la Voirie, qui coûtait \$243.50 en brochure, a coûté \$63.25 dans la "Gazette Municipale"; celui du surintendant du service d'Hygiène, qui coûtait \$156.6 en brochure, a coûté \$172.00 dans la "Gazette Municipale", et ainsi de suite.

"La publication des rapports annuels dans la "Gazette Municipale" donne aussi lieu à une ECONOMIE DE TEMPS qui est peut-être la plus con-

L'Union Belge et M. Prevost

Le 8 mai courant, j'ai lu dans la "Patrie" et dans la "Presse" (je lis quelquefois ces journaux inconsciemment comiques) une protestation de l'Union Belge contre un article paru précédemment dans le "Nationaliste". Comme tout le monde n'a pas lu cette protestation, je la reproduis:

"Considérant qu'un 'Belge' a entrepris au nom de la colonie belge de Montréal une campagne de dénigrement et de calomnie contre l'hon. M. Jean Prevost, ministre de la Colonisation, à l'occasion de son voyage en Belgique.

"L'Union Belge du district de Montréal proteste contre ces procédés honnêtes, et offre à l'hon. M. Jean Prevost le titre de membre d'honneur de l'Union Belge."

Messieurs de l'Union Belge, voulez-vous me dire si vous avez lu mes articles, et si, les ayant lus, vous les avez compris? J'en doute beaucoup.

Unavez-vous vu que je parlais au nom de l'Union Belge de Montréal? Je ne le demande.

Une question m'est venue à l'esprit, que j'ai posée en mon nom personnel, comme c'était mon droit. Je suis venu au Canada dans l'intention de prendre un lot de terre: leur aspect m'a fait fuir. D'autre part on a beaucoup parlé, en ces derniers temps, de terres magnifiques réservées aux colons, et d'un voyage de l'hon. M. Prevost en Belgique. Quoi de plus juste que de demander au ministre pourquoi il ne demande pas d'abord sur ces réserves les Belges qui sont déjà au pays?

D'ailleurs, de quel droit l'Union elle-même se permet-elle de parler au nom de la colonie belge? Elle ne représente qu'une fraction minime, et encore, la moins intéressante, de la colonie.

Je suis un jour allé à son lieu, j'ai parcouru la liste de ses membres: IL S'ETAIT 94, dont un Canadien, un Allemand, un Italien, à tout le moins. Or, nous sommes, je crois, sent ou huit cents à Montréal et aux environs, et beaucoup d'entre nous dénigraient l'Union Belge, qu'ils regardent comme une grosse plaisanterie, ce que nous appelons en Belgique "Zwarte Chelie". Pour ma part, j'ai été sollicité d'en faire partie, et j'ai refusé. Et je ne suis pas le seul.

D'autre part, on est la calomnie dans mes articles?

Mes deux articles posaient au ministre de la Colonisation des questions embarrassantes, d'autant plus embarrassantes qu'ils pouvaient amener la facile proposition de ce qui est arrivé, du reste, il ne demandait pas de contenance, mais ils ne démontaient pas non plus de mauvaise foi.

A-t-on répondu à mes questions? Non, rien. Parce que l'on ne pouvait nier ce que j'ai affirmé, parce que l'on ne savait que rétorquer à mes arguments.

Un vœu me vient, de question, adressez directement, celle-là, à l'Union Belge de Montréal:

"Vous semblez, par votre défense du 'ministre, trouver excellentes les méthodes de colonisation du gouvernement de Québec. Il faut croire que vous êtes heureux ici, que vous y faites bien vos affaires, que vous y gagnez de l'argent. Expliquez-moi donc, dans ce cas, pourquoi vous n'avez pas le courage de faire au Belgique une proposition de peu active pour l'émigration? Cela ne vous dérange-t-il pas cher, les journaux seraient heureux de publier vos correspondances gracieuses? D'autre part, si vous gagnez bien de l'argent, pourquoi, gens de l'Union Belge, médiez-vous auprès de malheureux qui ont dû mal à mener les deux bœufs? Il y a trop de gens qui ont le 'Petit Belge', le 'Patriote', le 'National', et d'autres journaux, parmi lesquels, je crois, 'l'Indépendance Belge' et la 'Gazette', demandaient au public belge de vous envoyer des vieux journaux et des vieux livres. Si vous gagnez tant d'argent, vous devez être à même de vous abonner aux journaux belges et de vous acheter des livres, sans les mériter dans un voyage où les salaires sont un quart et un cinquième de ce qu'ils sont ici."

Enfin, pour terminer — car allonger serait vous faire trop d'honneur — pourquoi vous a-t-il fallu si longtemps pour répondre? Mon premier article est du 25 mars (M. Prevost est parti le 29), le second du 7 avril, et votre protestation du 6 mai.

"The money earned by publishing 'annual reports in the 'Gazette' simply means savings in other directions. The annual reports are now brought out in the 'Gazette' and in pamphlet form at somewhat less cost than the city formerly printed the reports in pamphlet form alone. This saving is possible because the 'Gazette' type is used for the pamphlet form. It will be read, 'fully understood that if the 'Gazette' assumes the cost of the various annual reports that its expenditure must be larger. The city would have to pay for the printing of the annual reports were they not brought out in the 'Gazette' and in pamphlet form. The Controller and City Treasurer's reports were printed by an outside firm and the cost to the city was about \$800. The Road Annual Report, published in the 'Gazette' and in pamphlet form, will not cost this sum, although the report is as large as that of the Controller and Treasurer. I desire to inform the aldermen that the above figures are made up from books audited and approved by the city controller. Monthly reports are made to the printing committee of the affairs of the 'Gazette'." (Signed) "CLIFFORD SMITH, Assistant Editor."

"(Gazette Municipale", vol. II, page 846.)

Les échevins protecteurs du reporter du "Star" savent que ce rapport OFFICIEL de maître Clifford Smith contient autant de faussetés que de lignes. Pourquoi — au lieu de glisser sur les chiffres révélateurs du contrôle des finances — n'ont-ils pas donné l'alarme à leurs collègues? Pourquoi n'ont-ils pas appris à la Commission que cette somme de \$650 — représentée comme une économie — était en réalité le prix d'un travail qui, sous une autre forme, une année auparavant, avait coûté \$63.25?

C'est l'échevin Lapointe qui couvre d'un éloquent tripotage sous son voile d'ange. Ne ferait-il pas mieux de se taire, d'aller se cacher vite, de laisser faire la Commission d'enquête que le Conseil a chargée du nettoyage de cette boue?

Un fait, n'y a-t-il pas huit semaines que le Conseil a prescrit une enquête sur l'administration de la "Gazette Municipale". Time is money!

Les deux articles du "Nationaliste" ont été envoyés en Belgique, reproduits partiellement, avec des commentaires intelligents, par divers journaux belges, notamment le "Petit Belge" — 100,000 exemplaires, — "l'Indépendance Belge", qui, avec ses 75,000 exemplaires, est l'un des journaux les plus sérieux du monde entier, et le "Soir", 150,000.

Enfin, le plus fort tirage du Canada — without exception — et la campagne d'immigration de M. Prevost a fini dans un lamentable fiasco. Le ministre nous promettait 25 à 30 familles, et il revient avec 15 colons. Il nous en promet 50 autres: attendons-les sous l'orme.

Or, il faut masquer l'échec, l'atténuer autant que possible. D'où l'intervention et les insultes de l'Union Belge, et nomination de M. Prevost comme membre d'honneur.

Il est très probable que l'honneur fait au ministre sera payé en beaux dollars versés à la caisse de l'Union Belge, toute flatterie étant payée.

A. S., immigré belge.

Ouvrage sur le fleuve Saint-Laurent

Nous faisons un devoir, — très agréable on le pense bien, de signaler à l'attention du public qui lit l'ouvrage intéressant dont la "Revue Canadienne" commence la publication: "Le Saint-Laurent historique, légendaire et topographique". L'étude comprendra le parcours de Montréal au Saguenay. Toutes les villes, tous les villages échelonnés sur ce parcours nous livreront successivement leur histoire et aussi leurs légendes. La topographie du fleuve sera illustrée en dix-sept cartes très détaillées.

L'ouvrage comprendra, au total, plus de deux cents gravures.

Notre gouvernement provincial n'aurait pas tort de faire distribuer ce livre dans les écoles.

La Banque Provinciale

L'autorisation du capital est autorisée par la Trésorerie fédérale. — Changement dans la valeur nominale des actions. — Améliorations considérables à l'édifice de la banque.

La Trésorerie fédérale vient d'autoriser la Banque provinciale à augmenter son capital et à changer de \$12.50 à \$100 la valeur nominale de ses actions.

Le nouveau capital a été totalement souscrit par un groupe de nos principaux capitalistes, mais les actions de nos actionnaires actuels, qui ont la priorité en vertu de l'Acte des Banques.

Une réunion spéciale des actionnaires aura lieu le 30 mai, après quoi une lettre sera adressée à chaque actionnaire pour lui fournir toutes les informations nécessaires relativement à la nouvelle émission.

MM. Huot et Pavette, architectes, sont à préparer les plans et devis des modifications à faire à l'édifice de la banque, 7 et 9 Place d'Armes. Cet immeuble est situé dans un quartier et sur un emplacement qui conviennent admirablement à une banque canadienne-française. Il a déjà une grande valeur et on estime que par le seul fait de la prospérité actuelle de Montréal, il vaudra bientôt un demi-million. Il sera agrandi du côté de la cour pour faire place aux bureaux des administrateurs, du directeur-général et autres officiers supérieurs. L'aménagement sera en marbre blanc et vert, et les bureaux disposés de manière à faire de la Banque Provinciale une des institutions financières les mieux installées du pays.

Durant les réparations, la Banque Provinciale du Canada occupera, rue Saint-Jacques, l'immeuble portant le No 84, ci-devant occupé par la Chambre de Commerce.

BEURRE
OEUF
FROMAGE

Fortier & Monette

604-606
rue SAINT-PAUL
MONTREAL

MENDOZA LANGLOIS

EXPERT EN IMMEUBLES

62 rue Saint-Jacques

Tél. Bell : Main 2828

PROPRIETES DE CHOIX

\$35,000. RUE ST-CHRISTOPHE
(Quartier Lafontaine). Propriété neuve en bois et brique, 2 étages, 2 logements, rapportant 10 p.c. Comptant, \$1,500, la balance à 5 p.c. On acceptera un lot vacant clair en acompte.

\$5,500. AV. DULUTH
Pres Parc Lafontaine (coin de rue). Propriété toute en pierre et brique, 3 étages, 2 logements, 1 flat et 1 tènement de 9 pièces avec toutes les commodités modernes, bons revenus. Localité désirable.

\$15,000. RUE STE-CATHERINE
(Quartier Papineau). Deux propriétés de 1ère classe, pierre et brique solide, 3 étages, 6 flats en parfait ordre et très bien loués. Centre de progrès, belle perspective.

\$35,000. RUE STE-CATHERINE
(entre St-Laurent et St-Denis). Deux bonnes propriétés contenant 3 magasins et 2 logements au-dessus. Lot 43 x 90 à rue. En vente d'ici au premier juin seulement.

Argent à prêter
\$15,000, à prêter sur hypothèque à 6 p.c. par divers sommes de \$1,000 à \$10,000.

Propriété de campagne
Magnifiques résidences de campagne à vendre à St-Vincent-de-Paul, Pointe-aux-Trembles, St-Roch de Richelieu, Longue-Pointe et ailleurs.

Ile à vendre
\$1,000. A STE-ROSE, à 10 minutes du Club et à 200 pieds de la terre ferme.

LE TREMBLAY d'environ 3-4 d'arpent au superficie, couverte d'arbres, et avec mur en pierre tout autour. Cottage en bois et dépendances. Améliorations, chaises rustiques, jardins, deux chaudières, etc. Endroit idéal, communications faciles.

LOTS VACANTS DE CHOIX, dans tous les quartiers de la ville et dans les municipalités environnantes. MAISONS A LOUER. Encore quelques maisons à louer dans les différents quartiers de la ville.

Résidences d'été à louer
A ST-VINCENT DE PAUL, chemin public sur le bord de l'eau, "Villa Ernest", 3 étages, 3 pièces, W.C. eau dans la maison etc. Grand terrain avec dépendances. Prix \$125.00 aux 5 mois.

"HLE VISITATION" (Saint-Augustin). Récoltes 10 minutes du terminus du Parc et Ile, Beau cottage de 9 pièces, eau dans la maison, etc. Grand terrain avec jardin et dépendances. Prix \$150.00.

MENDOZA LANGLOIS

EXPERT EN IMMEUBLES

62 rue St-Jacques. Tel. Main 2828.

Appareils et Produits Photographiques

ASSORTIMENT COMPLET

Impressions pour amateurs

LECOUREUX & DECARY

PHARMACIE

Coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, Montréal

La fête Victoria, 24 mai 1906

Un bon cigare vous permettra de mieux jouir du spectacle de la fête Victoria.

Donnez-nous votre commande et nous vous fournirons de cigarettes et de cigares importés ou domestiques.

SPECIALITE DES PIPES EN BOIS DE ROSE

Rappelez-vous le vieil endroit.

The National Cigar Company

7 et 9 Cote de la Place d'Armes,

MIGRAINES-CONSTIPATION

DEBILITE

Insomnies - Aigreurs

Sont des indices infallibles montrant que vous êtes atteint de

LA DYSPEPSIE

Les AMERS INDIGENES pris à la dose d'un verre à vin immédiatement après chaque repas, sont un remède certain contre les MAUVAISES DIGESTIONS.

En vente partout, 25 cents le paquet.

Expédiés franco par maille sur réception du prix.

Echantillon gratuit sur demande.

DEPOT GENERAL : LA CIE DES LABORATOIRES S. LA-CHANCE, LIMITEE, 87 rue Saint-Christophe, Montréal.

MENDOZA LANGLOIS

EXPERT EN IMMEUBLES

62 rue St-Jacques. Tel. Main 2828.

N'EMPOISONNEZ PAS VOTRE SYSTEME EN VOUS SERVANT D'UN BRANDY DE QUALITE INFERIEURE

En vous servant du

BRANDY PH. RICHARD

Qui est pur, doux, moelleux, vous obtiendrez les meilleurs résultats.

Laporte, Martin & Cie

AGENTS

Cartes Postales Artistiques

Fleur velours, sur fond en pluche de soie ou paille nattée, 10, 15, 20, 25 et 35 cts. Nouvelles séries: anémones, etc., genre nouveau, au brun, couleurs glacées et non-glacées. Sujets antiques, sur fond noir et repoussé très joli, 10c. Fleurs avec pétales, bons motifs, souflets, devises, etc. 2 pour 5c. Portraits d'actrices, sur coussinets en satin, haute nouveauté 15c; 2 pour 25c. Vues du Canada, sur fond argent, fini glacé, dernière nouveauté, 10c. 2 pour 15c. Spécial: sujets humoristiques, tels que "Lad-banche", "Timothée", "La famille Citronnail", "Viens Poupoule", Acteurs et actrices canadiens etc., etc. Nouveautés tous les jours. Ouvert le dimanche de 11 hrs du matin à 6 hrs du soir.

Le Bijou

157 rue Sainte-Catherine Est. Roméo Roussel, prop. Pour le gros: Chambre 14, Monument National, Montréal.

